



# Tas de compost, comment gérer les résidus de culture en pépinière ?

Nicolas Authier, DTA., agr.,  
Conseiller en pépinière et en agroenvironnement, IQDHO



# Qui n'a pas de « petit » tas de compost au fond du champ?

## Objectifs de la présentation

*Faire connaître les subventions*

*Comprendre les solutions et avantages de s'occuper de ses résidus*

## ~40 T de résidus par ha de plants en contenants

Lucia Recchia, Daniele Sarri, Marco Rimediotti, Paolo Boncinelli, Marco Vieri, Enrico Cini, Environmental benefits from the use of the residual biomass in nurseries, Resources, Conservation and Recycling, Volume 81, 2013



Photo : IQDHO

# Que dit la loi?

On peut considérer ces résidus de matière végétale comme étant des produits de ferme selon la définition du [Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes \(2015\)](#) :


Produits de ferme : *au sens de l'application du RRALQE, résidus provenant d'activités agricoles comme les fumiers et les résidus végétaux (incluant le substrat).*

\* RRALQE : Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement


## GUIDE SUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES

Critères de référence et normes réglementaires  
Édition 2015



Québec 

# Que dit la loi?

-  Quantités à respecter
-  Emplacement à respecter

## LIENS

Loi sur la qualité de l'environnement :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/q-2>

Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes :

[Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes](#)

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/prelevements/reglement-prelevement-protection/index.htm>

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%203>

\*Les textes légaux ont préséance sur l'information de la présentation



# En production, qu'est qu'on met sur le tas?



Végétaux morts

Végétaux déclassés

Végétaux malades

Surplus invendus

Pots de tourbe

Pots de plastique : NON

Broches de fer : NON

Boyaux d'irrigation : NON

Contenants de pesticides : NON

Vieux pneus : NON

# Recycler les résidus c'est super, mais attention de ne pas recycler les ravageurs et maladies

- 🌿 Faire le compost le plus loin possible
  - 🌿 Attention au eaux d'écoulement pour ne pas se rendre à l'étang d'irrigation
- 🌿 Recouvrir le tas (toile ou sol) empêche les spores de s'éparpiller
- 🌿 Ne pas réutiliser les résidus contaminés (insectes et maladies), à moins de les gérer de manière adéquate (compostage supervisé)



# La gestion des résidus

- On ne devrait pas faire un tas qui sera conservé 3-5 ans avant de l'utiliser;
  - Perte d'espace;
  - Risque de lessivage d'éléments;
  - Qualité inégale;
  - Développement mauvaises herbes.
- Il faut broyer les résidus pour accélérer le compostage ou permettre l'utilisation à d'autres fins;
  - Utilisation en **compost** (processus plus long et complexe)
  - Utilisation frais = devrait ressembler à **BRF (Bois raméal fragmenté)**;



# BRF vs Compost

## BRF

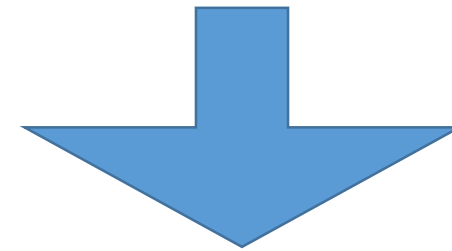
- Beaucoup de lignine, matière fraîche;
- Stimule la vie du sol, surtout les champignons;
- Amélioration de la structure et de l'humidité;
- Attention à l'immobilisation de l'azote.



Rôle de protection et de nutrition pour le sol (formation d'humus), long terme

## Compost

- Nutriments minéralisés;
- Stimulation de la vie du sol, surtout bactéries.



Rôle nutritif, moyen terme



# Bois Raméal Fragmenté (BRF)



# Analyse minérale (mg/kg m.s.)

Espèce (BRF)	N	P	K	Ca	C:N
Érable à sucre	2092	230	1443	6544	234
Chêne rouge	3228	410	1794	5620	152
Frêne	3793	472	1809	4478	129
Tilleul d'Amérique	5776	917	2854	5213	85

	N	P	K	Ca	C:N
Compost végétal commercial	10 250	2790	3710	67 500	19,3

Tisseaux, Jean-Claude, Caractérisation de bois raméaux fragmentés et indices de décomposition, 2001.

# Divers équipements pour y arriver, mais il faut plus qu'un broyeur à branches

- Présence de branches ligneuses;
- Sol ou substrat;
- Peut-être roches ou cailloux ?





LE CENTRE D'EXPERTISE  
EN HORTICULTURE  
ORNEMENTALE DU QUÉBEC

# Exemples d'équipements



# Broyeur Veguemat



# Allu



Photo : IQDHO



# Godet DSG



[www.vtneurope.com](http://www.vtneurope.com)

[tramac.com](http://tramac.com)

# Retourneur d'andain Backhus 16.30





# Subvention disponible

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec** 

Rechercher 

Ministre et  
ministère

Productions  
animale et  
végétale

Pêche et  
aquaculture  
commerciales

Transformation et  
distribution  
alimentaires

Restauration et  
vente au détail

Cons  
des

[Accueil](#) > [Productions animale et végétale](#) > [Programmes](#) > [Agroenvironnement](#)

Agroenvironnement

Protection des cultures

Types de productions

## Prime-Vert - Volet 1

### Interventions en agroenvironnement par une entreprise agricole

#### Objectif

Accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par la réalisation d'actions individuelles en entreprise.



# Subvention disponible

2018-2023

 PARTENARIAT  
CANADIEN pour  
l'AGRICULTURE



**PRIME-  
VERT**






UN PAS DE PLUS.  
POUR VOUS.  
POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

**Volet 1 – Mesure 4306**  
**Équipements et infrastructures de gestion**  
**des résidus végétaux et des eaux usées**

# Prime-Vert volet 1, mesure 4306

## Projets admissibles :

-  Épandage au champ (entreprise agricole);
-  Traitement par compostage;
  -  Amas au sol;
  -  Ouvrage d'entreposage étanche;
  -  Composteur rotatif.

*Certaines informations du programme Prime-Vert volet 1 ont été retirées dans le but d'alléger la présentation  
Toutes les informations sont disponibles sur :*

*<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/sous-volets/Pages/Volet-1.aspx>*



# Prime-Vert volet 1, mesure 4306

 Exigences techniques :

 Recommandations, plans et devis, professionnel non lié, etc.



*Certaines informations du programme Prime-Vert volet 1 ont été retirées dans le but d'alléger la présentation*

*Toutes les informations sont disponibles sur :*

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/sous-volets/Pages/Volet-1.aspx>



# Aide financière

-  Couvre 70 % des dépenses admissibles;
-  Le maximum est de 125 000 \$ par entreprise agricole pour la durée du programme.





*Certaines informations du programme Prime-Vert volet 1 ont été retirées dans le but d'alléger la présentation  
Toutes les informations sont disponibles sur :*

*<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/sous-volets/Pages/Volet-1.aspx>*



# Votre conseiller indépendant peut faire un EDC (Évaluation détaillée et ciblée)

 Document qui comprend :

-  La problématique;
-  La description des résidus;
-  Les considérations environnementales;
-  Des recommandations.

*Entreprises qui possèdent un PAA (plan d'accompagnement agroenvironnemental), l'EDC est subventionné à 75 % )*





LE CENTRE D'EXPERTISE  
EN HORTICULTURE  
ORNEMENTALE DU QUÉBEC



# Merci

Nicolas Authier, DTA., agr.,  
Conseiller en pépinière et en agroenvironnement, IQDHO  
[nauthier@iqdho.com](mailto:nauthier@iqdho.com)

